

Les boîtes à crâne en Bretagne *dont celle d'un Rospézien à Plufur*

Le crâne, une relique particulière

Un élément du patrimoine breton a toujours frappé la curiosité des visiteurs, ce sont les ossuaires, maintenant quasiment tous vidés des reliques qui y étaient entassées et, pour certains, réutilisés à d'autres fins. Cette exposition d'ossements au vu et sus de tous les fidèles n'avait rien de choquant et faisait partie de la vie quotidienne pour des gens habitués à la présence de l'Ankou, ne serait-ce que dans les contes et légendes. Elle donnait lieu également à des sermons bien à propos sur le sens et le but de notre existence et sur les perspectives heureuses ou terribles pour les âmes des fidèles dans l'au-delà.

Il semblerait que les ossuaires n'étaient pas l'unique endroit d'exposition d'ossements : le 23 avril 1694, le chapitre de la cathédrale de Tréguier demande de « *faire ramasser tous les ossements et tetes des morts qui sont exposez aux pilliers et autres endroits de cette eglise pour estre transportez et mis au reliquaire a St Fiacre.* »¹ Lorsqu'un ossuaire était plein, on procédait à une cérémonie dite « d'enterrement des reliques » ; le registre de paroisse de Rospez relate au jeudi 20 octobre 1864 ce genre de célébration, « *qui ne manque jamais de produire un excellent effet* », lors de la semaine de Mission prêchée dans la paroisse : à l'issue des vêpres des morts, chaque paroissien, en habit de deuil, reçoit un ossement tiré de l'ossuaire et l'on va en procession dans le cimetière pour déposer le tout dans une fosse commune.

Un tableau (*ci-contre*) de Georges-Louis de Poilleux-Saint-Ange² montre une telle célébration à Trégastel ; il a ceci d'intéressant que les ossements représentés sont des crânes. Comme évoqué pour la cathédrale de Tréguier, des crânes pouvaient être exposés tels quels. Il en était ainsi dans la chapelle de la Ville Blanche, à Rospez : 3 ou 4 crânes se trouvaient dans une niche à gauche en entrant par la porte du



fond ; dans les années 1960, le recteur Le Gonidec l'a fait grillager ; plus tard, les enfants du catéchisme cherchant à jouer avec ces crânes, le recteur Chapelain a fait murer l'emplacement. Ces crânes provenaient sans doute de tombes dans la chapelle ; les registres d'obsèques de Rospez et Trézény font état de quelques-unes d'entre elles au 16^{ème} siècle.

Dans « Bretagne et Bretons »³, parlant des têtes qui ornent des monnaies antiques, Jeanne Laurent écrit : « *Quant aux crânes, ils évoquent le culte des têtes coupées dans les religions celtiques, qui croient à la survivance de l'esprit du mort dans son crâne. Il faut conserver celui-ci pour bénéficier de son énergie, qu'il s'agisse d'un ennemi vaincu ou d'un chef prestigieux dont l'héroïsme continue à*

1 AD 22, 2G295, registre de délibérations du chapitre de Tréguier. Il ne s'agit pas de la paroisse de Saint Fiacre, bien trop éloignée, mais du cimetière Saint Fiacre, qui jouxte le cloître : le 12 août 1630, le chapitre ordonne au sacristain d'ouvrir la porte du cloître qui donne accès à ce cimetière, l'épidémie de peste ayant cessé (2G 286).

2 Tableau conservé au musée de Saint-Brieuc.

3 « Bretagne et Bretons », Jeanne Laurent. Arthaud 1974.

exalter ses compagnons. La décapitation s'est perpétuée dans les ossuaires bretons. Parfois des têtes venant d'un ossuaire ont été recueillies dans des églises. »

Cette pratique n'est pas propre à la Bretagne : dans les piliers du temple de Roquepertuse (Bouches-du-Rhône), des niches étaient creusées pour contenir des crânes humains ; à Entremont (Haute-Savoie), les têtes stylisées étaient gravées dans la pierre (ces deux temples ont été détruits par les Romains). Au 21^{ème} siècle encore, on peut se demander si nombre de croyants ne sont pas persuadés de « *la survivance de l'esprit du mort dans son crâne* » dont parle Jeanne Laurent. Quand tout un peuple processionne derrière le « chef » de saint Gonery à Plougrescant ou, plus encore, derrière celui de saint Yves à Tréguier, toute concession faite à la part de folklore inhérente à ce genre de manifestation, les fidèles n'ont-ils pas le sentiment de s'adresser à la personne tout entière, une personne bien vivante, et non à une macabre relique vide?



A gauche, mai 2017, le chef de saint Yves porté par Mgr James, évêque de Nantes, et Mgr Moutel, évêque de Saint-Brieuc et Tréguier (photo A. Sonneck). A droite, chef de saint Gonery (photo Musée de Bretagne).

L'attention portée au crâne dépasse largement le cadre géographique de notre pays. Dans un article sur l'art africain publié sur internet⁴, Bruno Mignot écrit : « Un crâne est une relique peu commune qui ne laisse pas indifférents nos regards européens. Traces tangibles et matérielles des ancêtres défunts, les reliques maintiennent le souvenir du défunt, lien entre le monde des vivants et celui des morts. Un culte important est rendu à ces reliques au travers de prières et de sacrifices. Elles sont même informées des décisions importantes que doit prendre un individu ou une communauté. » Il cite en exemple des peuplades anciennes d'Afrique mais aussi d'Amérique, d'Océanie, de Bornéo ou de Papouasie. Il poursuit : « *Ces reliques permettent parfois de garder et de s'attribuer les qualités du défunt, mais aussi de communiquer avec lui, puisqu'il habite toujours ce support.* » Nous retrouvons là le propos de Jeanne Laurent appliqué aux Celtes ; il s'agit d'un fond propre à l'humanité confrontée au mystère de la vie, de la mort et de l'au-delà. « To be or not to be », se demandait Hamlet en contemplant un crâne.

Les boîtes à crâne

Si l'on ne voit plus guère de crânes empilés ou alignés dans un ossuaire on trouve encore de nos jours quelques rares témoins d'une pratique ancienne, les « boîtes à crâne ». Pour des personnages importants, il a pu se faire qu'après leur décès on mette à part leur cœur, enfermé dans une boîte de plomb, pour le proposer à la vénération des fidèles, à la mémoire du public ou l'offrir à un lieu que la personne a marqué de son passage. Concernant les crânes, lorsqu'on devait exhumer les ossements des nombreuses tombes qui formaient le dallage d'une église pour les entreposer dans l'ossuaire,

⁴ Bruno Mignot. African primitive Art Gallery.

une famille pouvait demander l'autorisation de conserver le crâne d'un défunt dans un petit reliquaire appelé boîte à crâne.

Cette coutume est apparue au XVI^{ème} siècle et s'est développée jusqu'au XIX^{ème} siècle⁵, et même début du 20^{ème} siècle. Le reliquaire adopte en général la forme d'une petite chapelle surmontée d'une croix ; il est peint en blanc, en noir, en bleu, parfois en doré et porte le nom du défunt et la date de son décès ; il peut être orné de grosses larmes en blanc et une petite ouverture permet d'apercevoir le crâne. Il a existé en Bretagne des centaines de ces boîtes, alignées dans l'ossuaire, posées dans des niches du mur du cimetière, exposées au porche de l'église...

La présentation la plus connue et saisissante est celle d'une trentaine de ces boîtes à crâne dans la cathédrale de Saint-Pol de Léon, alignées sur des étagères sans aucune hiérarchie, tous les hommes étant égaux dans la mort.



Les « étagères de la nuit » à Saint-Pol de Léon.

On en trouve une très particulière dans l'église de Plouzélambre ; il s'agit d'une boîte triple qui contient les crânes d'une même famille décédée au cours du 19^{ème} siècle: Mathurin Le Calvez, laboureur, Jacqueline Le Cam son épouse et leur fils Thomas. Yves Erard, archiviste du diocèse, en a récemment trouvée une dans le grenier du presbytère de Plœuc-sur-Lié ; elle renferme le crâne du vicaire Jean-Baptiste David, originaire de la paroisse, exilé à la Révolution, décédé le 28 mai 1804 à 38 ans.



A gauche, la triple boîte de Plouzélambre (photo Ouest-France).

A droite, la boîte trouvée à Plœuc (photo Yves Erard).



De telles boîtes existaient aussi dans les ossuaires de Ploubazlanec et de Kerity ; en font foi des photos d'archives du musée de Bretagne.

⁵ Les cahiers de Beauport n°25, année 2020.

Autre temps, autres mœurs : ces deux ossuaires ont trouvé un autre usage, les boîtes ont disparu, sans doute envoyées à la crémation, si j'en crois l'explication d'un employé municipal à Kerity. On trouve aussi des photos des boîtes à crâne à l'église de Lanloup : « Nous en avons trois, deux ont été volées », m'a dit Mme la mairesse de la commune. Il faut dire que la tentation pouvait être forte, puisque ces boîtes se trouvaient dans le porche, simplement posées sur les dais en pierre au-dessus des statues des apôtres ; il est à craindre que celle qui reste ne subisse le même sort.

L'ossuaire de Saint-Fiacre existe toujours ; il a été vidé des ossements, mais il conserve sur une étagère huit boîtes à crâne dont la dernière est celle de François-Henri Pourhiet, décédé le 15 août 1909 à 35 ans. Les autres boîtes datent de la 2^e moitié du 19^{ème} siècle pour celles dont on peut lire la date. L'une d'elles (la 4^{ème} à partir de la droite) ne porte pas d'inscription : elle a été visiblement entièrement refaite, peut-être au cours du 20^{ème} siècle.



Saint-Fiacre, l'ossuaire et les boîtes à crâne (photo A.Sonneck).

La Méaugon, avec quelques boîtes dont celle qui contient le crâne du curé François Gautier décédé en 1841, Plouescat, avec celle du recteur Jacques Marchic décédé en 1735, Spezet et Noyal-Pontivy selon les photos d'archives : tels sont des lieux qui exposent encore ou qui ont présenté des boîtes à crânes.

Le chef de Lézobré

Il en existe une autre qui retiendra particulièrement l'attention des Trégorois, elle se trouve dans la chapelle de Kermaria-an-Isquit en Plouha, plus connue pour sa fresque de la danse macabre. Elle renferme le crâne de Jean de Lannion, seigneur des Aubrays (une terre noble au Pays de Retz), de la Noë Verte en Lanloup et autres lieux, décédé le 26 octobre 1658. La boîte a quelque peu souffert des attaques de la vermine.

Ce personnage, immortalisé par deux gwerziou sous le nom de Lézobré, était petit-fils de François de Lannion et 3^{ème} fils de Claude de Lannion, seigneurs du Cruguil ; le berceau de cette famille serait à Porz Glaz, la Porte Verte ou la Cour Verte, en Buhulien, tout près de Keryvon en direction de Rospez. Cette proximité laisse à supposer, selon un ancien fermier de Beauregard en Rospez, que la famille était propriétaire de cette métairie noble : le tumulus dit de Beauregard, avant que je ne signale sa présence à Mme Le Brozec, présidente de l'ARSSAT, ce qui a permis de l'identifier comme tel, gardait le nom de « Tossen Lézobré », la butte de Lézobré, sous laquelle il aurait déposé ses trésors.



La boîte à crâne de Jean de Lannion dans la chapelle de Kermaria-an-Isquit proche du manoir de La Noë Verte (photo A.Sonneck).

Je ne saurais mieux faire que de reproduire ici la longue note que m'avait envoyée Emmanuel Mazé à propos de ce Jean de Lannion dit Lézobré :

« Après avoir servi vaillamment aux armées, il devint lieutenant de la maréchaussée de Bretagne (1634)... La ville de Lannion le chargea de mettre fin aux brigandages qui se multipliaient. Mission bien remplie... A titre de récompense, la ville de Lannion lui remit une somme de deux cents livres et lui offrit la charge de gouverneur. Louis XIII le nomma capitaine du ban et de l'arrière-ban de l'évêché de Tréguier. En 1635, il leva une compagnie de mousquetaires à cheval pour garder les côtes du Port-Blanc et de Perros. Les paysans trégorois lui étaient très reconnaissants pour son efficacité dans la répression contre le brigandage. »

Il ajoute, à propos des exploits rapportés dans les deux gwerziou : *« La tradition attribue ses victoires à la protection de sainte Anne d'Auray. En témoignage de reconnaissance envers sa céleste protectrice, il fonda les chapelles de Sainte-Anne à Lannion, Sainte-Anne des Rochers à Trégastel et Sainte-Anne de l'Hermitage en Lanvollon. »* Et il termine : *« Jean de Lannion fut inhumé à Kermaria-an-Isquit, où reposaient depuis plusieurs générations les restes des seigneurs de la Noë Verte. La sépulture, au milieu du chœur, subsista jusqu'à la Révolution. Profanée, il n'en subsiste qu'un fragment de dalle qui sert de manteau de cheminée dans une maison de Lanvollon. Mais le crâne de Les Aubrays est placé dans une caissette sur laquelle on lit : LE CEFF DE LEZOBRE. »*

Le clergé a finalement vu d'un mauvais œil ce qui semblait un culte profane et il a été mis fin à l'usage des boîtes à crâne à la fin du fin du 19^{ème} siècle. L'exemple de Saint-Fiacre (voir plus haut), montre que la pratique a un peu débordé au 20^{ème} siècle. Et en 1992, un crâne a été découvert à l'abbaye de Beauport près de Paimpol, il a été placé dans une boîte par la directrice du site⁶.

La boîte à crâne de Plufur

En 2015, Liliane Le Gac, présidente de l'ARSSAT, a signalé au président de Ro'spered la présence en mairie de Plufur d'une boîte contenant le crâne d'un Rospézien décédé recteur de Plufur. Cette boîte se trouvait auparavant dans l'église paroissiale ; elle en a été retirée en raison de travaux et le maire contacté à l'époque par téléphone me disait son intention de la replacer dans son lieu d'origine à condition de trouver une solution pour la garder en sécurité. Dans l'attente, il ne souhaitait pas trop en parler. Après quelques tentatives infructueuses, en 2020, M. Jean-Yves Le Corre, adjoint au maire, m'a communiqué par courriel les renseignements dont il disposait.

Tout d'abord le relevé de trois inscriptions sur la boîte :

« Ici repose le chef de M. Le Roïc recteur de Plufur décédé le 1^{er} mai 1819 âgé de 32 ans. Requiescat in Pace Amen. »

⁶ Les Cahiers de Beauport n°25, année 2020.

« *TABESCERE ME FECIT ZELUS MEUS.* » Traduction de cette devise aux accents très sulpiciens : « Mon zèle (mon ardeur) me fait me consumer (dépérir) ». Comprenons : se consumer dans l'action (ou encore : dans l'amour de Dieu).

« *Vous qui lui avez donné vos larmes accordez lui, je vous prie, vos prières.* »



Ci-contre la boîte à crâne de Plufur (*photo Région Bretagne, inventaire du patrimoine culturel*). Le calice doré sculpté sur le couvercle indique qu'il s'agit bien d'un prêtre, comme on le voit aussi sur la boîte qui contient le crâne de Messire François Gautier, curé de La Méaugon, décédé en 1841.

M. Le Corre m'a également transcrit l'acte de décès de ce prêtre, au n° 17 du registre de décès de 1819 : Missire (terme d'usage pour désigner un ecclésiastique, le terme « messire » s'appliquant à un laïc) François Marie Le Roic, né à Rospès, âgé de 32 ans, prêtre curé de la succursale de Plufur, est décédé le 1^{er} mai 1819 à 3h du matin ; il était fils d'existant Gabriel Le Roic et de défunte Jacqueline Le Carro. Le décès a été déclaré par deux habitants qui se disent amis du défunt : Jacques Marie Vizien, 26 ans, praticien, et Louis Le Guen, 25

ans, sabotier.

Relevé dans les registres de Rospez, son acte de baptême donne sa date de naissance : le 23 décembre 1786. La famille habitait alors sur la frérie de Kerhuel, sans qu'il soit possible de savoir quelle ferme elle tenait. On peut toutefois éliminer Convent Morvan, tenu à cette époque par les Richard, Feunteuniou, tenu par les Geffroy, et Beauregard, tenu par les Le Son. La recherche des diverses branches de l'arbre généalogique⁷ montre que le berceau des Le Roic se trouvait plus anciennement à Buhulien, à Convent Arzur, près de Kertanguy. Du quartier de Kerhuel en Rospez à Buhulien, il n'y a qu'un saut de puce et les liens de famille des Le Roic avec Rospez ont été nombreux, de même qu'avec la paroisse de Tonquédec. Une tante de François-Marie, Jeanne-Françoise, née à Buhulien en 1753, réside plus tard à Rospez, où elle décède le 10 juin 1832 ; l'acte de décès la dit « *filandière, sœur du tiers ordre de saint François* ». Après son décès, le nom Le Roic disparaît complètement des registres de Rospez.

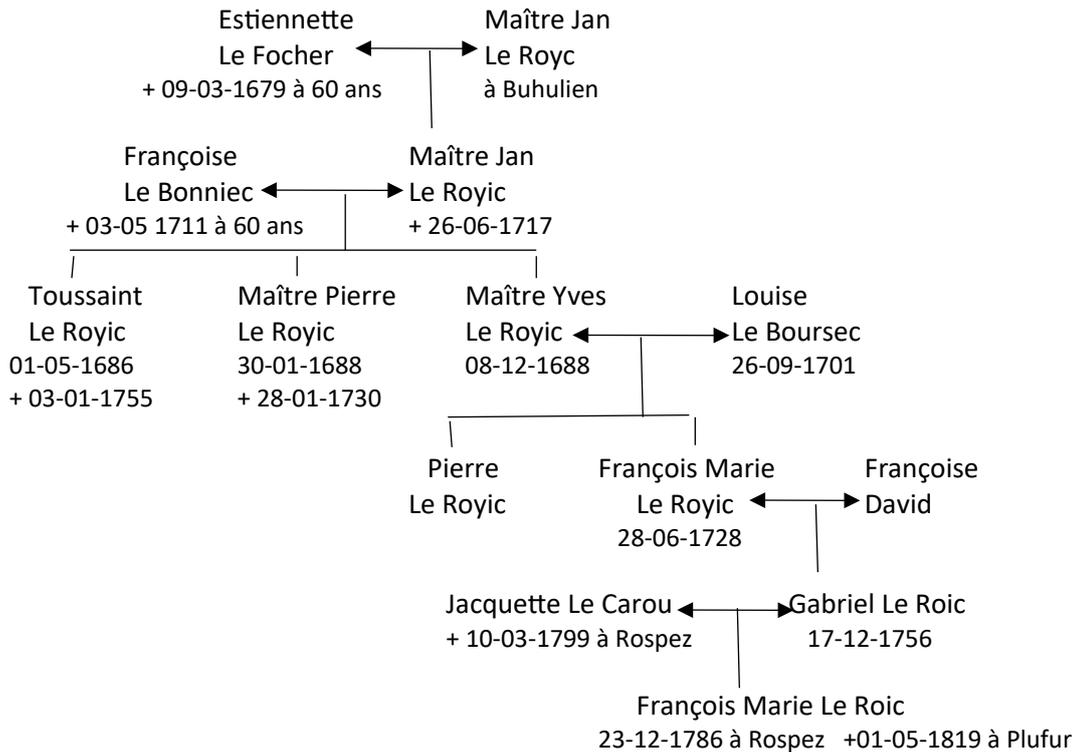
La famille de François-Marie Le Roic a compté de nombreux notables dans sa lignée. Magistrats locaux pour les plus anciens, la plupart sont ensuite cultivateurs, « honorables gens ». Il n'est donc pas surprenant que ses parents aient été assez aisés pour lui payer des études. Ordonné à 27 ans en 1813, il a d'abord été nommé vicaire à Plestin. En 1816, l'abbé Le Roic devient le jeune recteur de Plufur, charge qu'il n'exercera que pendant trois ans puisqu'il décède en 1819.

Une famille de notables

On notera les diverses orthographes du nom dans les registres paroissiaux et d'état-civil. Si la forme « Le Roic » semble s'imposer pour l'état civil, avec parfois la forme « Le Roïc », les prêtres rédacteurs des registres paroissiaux écrivent « Le Roic » mais aussi « Le Royc » et très souvent « Le Royic ». On trouve une fois « Le Roiyc », le 8 juillet 1695. Les quelques membres de la famille qui signent écrivent soit « Le Roic » soit « Le Royic ».

Ci-dessous, un tableau généalogique simplifié :

⁷ Les résultats complets de cette recherche peuvent être consultés sur le site de l'association Ro'spered.



Les notables de la famille, aux 17^{ème} et 18^{ème} siècles, exercent des professions dans les multiples seigneuries locales, tout en étant également cultivateurs ou du moins propriétaires d'une ferme pour certains. C'est le cas du second Maître Jan Le Royic, déclaré « *notaire et ménager* » sur les registres de Buhulien à la naissance de son fils Yves en 1689, le terme « ménager » signifiant qu'il tient la ferme qu'il possède en propre.

En 1725, Maître Pierre est dit « *greffier et notaire de plusieurs juridictions du lieu noble du rest gouezennec* ». En 1726, il est « *notaire et procureur et greffier de plusieurs juridictions du lieu noble du rest en cette paroisse* ». En 1729, il est « *notaire de Coatfrec et plusieurs juridictions* ». « *Notaire, procureur et greffier de plusieurs juridictions* », il décède à environ 41 ans le samedi 28 janvier 1730 ; ses obsèques sont célébrées le lendemain, dimanche après midi, en présence de sa famille et de « *plusieurs autres assemblez pour les Vêpres* ».

Pour Maître Yves Le Royic, bisaïeul du curé de Plufur dont il a été question plus haut, rien ne dit qu'il a exercé une fonction officielle ; il signe tantôt avec paraphe, tantôt sans. L'acte le plus intéressant qui le concerne est celui d'un baptême célébré le 10 juin 1723 : un enfant a été trouvé au portail de l'église, le fait n'est pas rare ; le recteur baptise ce « *filz de je ne sais qui* » et lui a trouvé pour parrain « *maitre Yves Le Royic dit La Ramée* ». C'est la seule fois qu'apparaît pour lui le titre de « Maître » et l'on voit que sa notabilité n'empêche pas de l'affubler d'un surnom, que l'on peut interpréter dans tous les sens que l'on voudra : est-il grand et mince comme un rameau ? Est-il spécialiste du bois ou vivant près d'un bois ? C'est selon... Ce surnom lui est encore donné le 3 janvier 1724, quand il est parrain d'Yves Le Calvez.

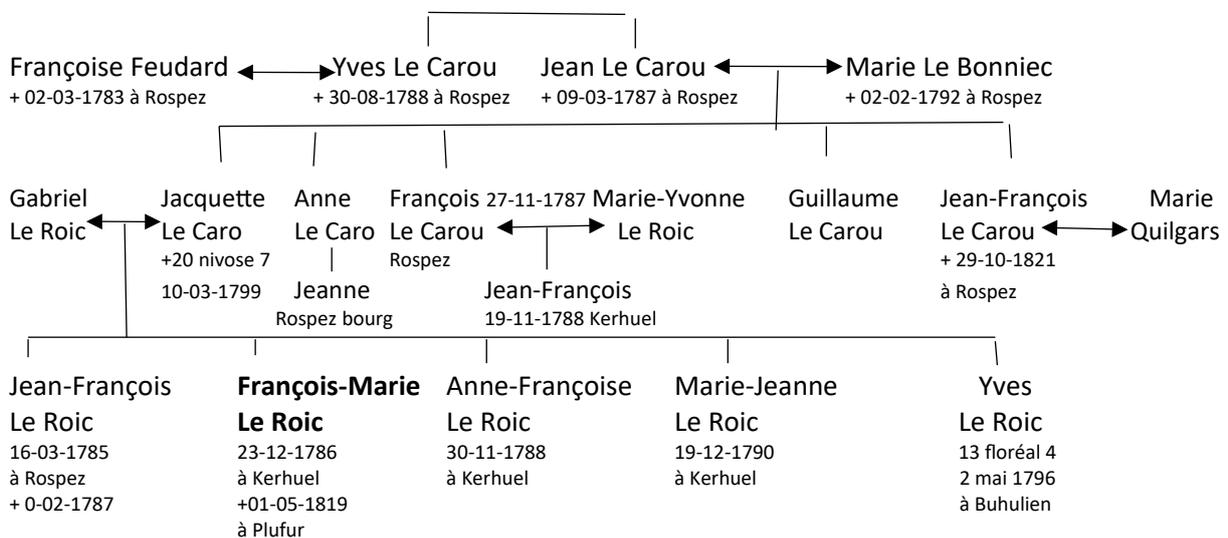
Le choix des parrains et marraines dans cette famille se fait très souvent parmi les membres de la noblesse locale ou du clergé, à tout le moins parmi les « honorables gens ». Tels sont, pour n'en citer que quelques-uns, Pierre Le Sone, sieur de Beauregard en Rospez, « *damoiselle Marie Bunoff, dame de Kerangroas* » (1680) ; Missire Jean Le Cozic, vicaire perpétuel de Buhulien, et « *honorabile fame Marie Jégou* » (1682) ; « *Messire Toussaintz Loz sieur de Kermellec* », qui demeure au lieu noble de St Elive (on le retrouve à plusieurs reprises résidant à Kerivon) et « *honorabile Janne Le Parc* », parente

du recteur (1686) ; « *damoiselle Margaritte Lesné fille descuyer Pierre sieur de Beauregard de la ville de Lannion* » (1688) ; « *Esquier Joseph Rogon fils de messire Louis Rogon chevallier seigneur de Carcaradec* » (1707). Avec la Révolution, ce sont les fonctions civiles qui prennent la relève : en 1790, un beau-père « *est actuellement à Saint-Brieuc en qualité de député pour la paroisse de Buhulien* » ; en 1794 un parent est « *municipal* » et un autre « *membre du conseil général de Buhulien* »⁸.

Plusieurs membres de la famille résident à Convent Arzur en Buhulien aux 18^{ème} et 19^{ème} siècles ; la ferme est proche du Léguer, ce qui n'exclut pas les risques pour les jeux des enfants. Ainsi en 1809 : « *Nous, juge de paix et officier de police judiciaire du canton de Lannion, certifions à monsieur le Maire de Buhulien, que Jean Le Roïc, âgé d'environ neuf ans, fils de Jean Le Roïc, cultivateur du dit Buhulien, a été trouvé noyé dans la rivière du Léguer, entre les moulins de Buhulien et de Keranguiel mercredi dernier, six du courant, et que la cause de sa mort est reconnue accidentelle en vertu du procès verbal de messieurs Jacques, Guyomar, Kermoriou docteur médecin, et d'Yves Michel Le Bail, maître chirurgien, de Lannion, en conséquence déclarons que rien ne s'oppose à ce que le dit cadavre ne fut inhumé suivant les formes ordinaires. Fait à Buhulien le huit, décembre, mil, huit, cent, neuf. J.F. Prigent juge de paix* ».

Le registre des décès du 8 décembre 1809, acte n°21, stipule que l'enfant est décédé « *le 3 présent mois à deux heures du soir.* » On l'a donc cherché pendant 3 jours. Il n'est pas étonnant qu'un enfant de l'âge de Jean aille jouer près de la rivière, ou y traquer les truites ; quant à s'y baigner, au mois de décembre, cela n'est pas recommandé : outre la température, c'est une époque de l'année où le Léguer peut être en crue. Ce qui est certain, c'est qu'il était seul au moment de l'accident car aucun copain n'a donné l'alarme.

De Gabriel à François-Marie Le Roic



Né à Buhulien, Gabriel habite à Rospez au moment de son mariage avec Jacquette Le Caro. Il tient une ferme sur la frérie de Kerhuel. Peut-être est-il venu s'installer à Rospez du fait de sa parente Laurence, épouse de François Meudic, un couple qui a habité un temps à Rospez; il y a aussi une autre famille Le Royc sur Rospez, peut-être lointaine parente. Toujours est-il que le 11 janvier 1785, Gabriel épouse à Rospez Jacquette le Carou.

⁸ Voir le détail sur le site de Ro'spered.

Si quatre enfants naissent à Kerhuel, le dernier, prénommé Yves Jean François, est né à Convent Arzur, section de Kertanguy en Buhulien. Gabriel est donc revenu sur cette commune entre 1790 et 1796. Cultivateur à Rospez au début, à la naissance de ce dernier enfant il exerce sa profession à Buhulien ; en 1806, il est fournier sur la commune.

Le 20 ventose de l'an 7 de la République Une et Indivisible (10 mars 1799), accompagné de François Botcazou, 70 ans, et de son frère François Le Royic, il déclare que « *la citoyenne Chaquette Le Carou est decedée de ce jour agé de trante six ans dans sa maison sittue village de Kerdanguy a Buhulien* ». Toutes mes recherches concernant l'acte de décès de Gabriel Le Roic sont restées vaines.

L'évêque punit la paroisse de Plufur

François-Marie Le Roic a été un jeune recteur et sa nomination s'inscrit dans une page intéressante de l'histoire de la paroisse de Plufur, qu'il n'a administrée que pendant trois ans. A l'heure de la Révolution Française, le recteur Charles-Marie Fercoq, en poste depuis 1782, refuse la Constitution Civile du clergé et le serment imposé en 1792. Il n'émigre pas comme beaucoup d'autres, se cache. Arrêté en 1794 en tant que « réfractaire », il est déporté à Rochefort, sur le bateau « Deux Associés », fatal à bien des prêtres, puis sur l'île Madame, où les conditions de vie ne sont pas meilleures ; il y décède à 39 ans.

Le recteur Fercoq parti, un autre prêtre, dit « constitutionnel » car il a accepté les termes de la Constitution civile du clergé et prêté serment, administre la paroisse de 1792 à 1803 : il s'agit de l'abbé Lanoé, « curé » et non « recteur », les termes ayant changé pendant la Révolution. Sous l'Empire, au retour d'une normalisation des rapports entre l'Eglise et l'Etat, Mgr Caffarelli ordonne prêtre en 1803 Jean-Marie Menou, originaire de Plestin, et le nomme recteur de Plufur. Il y reste jusqu'à son décès en 1810. Il est prévu de l'inhumer dans sa paroisse natale. Un incident regrettable se produit le jour où le cortège funèbre quitte le presbytère et passe sur la place ; c'est le jour du pardon de Plufur.

Le registre de paroisse de 1856⁹ reste très discret : « *La paroisse demeura sans prêtre à cause des désordres qui eurent lieu le jour de la mort de M^r Ménou. On dansa sur la place du bourg.* » On danse en effet sur cette place et le registre de paroisse de 1873¹⁰ précise l'incident : « *Les danses continuèrent pendant que passait le corps du pasteur de la paroisse.* » Et même, elles « *continuèrent avec entrain*¹¹ » est-il dit dans une conférence de 1892 ; du coup, poursuit son auteur, « *pour punir cette insolence, la paroisse fut privée de prêtre pendant six ans.* » Le recteur de Plufur en 1873 apporte toutefois un correctif dont l'évêque, Mgr Caffarelli, n'a pas tenu compte : « *Les paroissiens s'excusent en disant qu'il n'y avait que des étrangers à danser. La paroisse de Plufur s'est ressentie longtemps de cette privation de prêtre.* » Par « étrangers », il faut entendre évidemment « étrangers à la paroisse ». La punition a donc duré de 1810 à 1816.

Alain Sonneck
Association Ro'spered
15 août 2021

9 Registre conservé aux archives diocésaines.

10 Registre conservé aux archives diocésaines.

11 Le diocèse de Saint-Brieuc pendant la période révolutionnaire, tome 11. In « Conférences ecclésiastiques de 1892 ». Chez Prud'homme. Aux archives du diocèse.